

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 23 septembre 2008

- **Séance du 23 septembre 2008** Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation 19 septembre 2008** Nombre de votants : 18
- **Date d'affichage de la convocation 19 septembre 2008** Nombre de procurations :

L'an deux mille huit, le vingt trois septembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix neuf septembre deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,

Absents excusés : Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER,

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 09 septembre 2008

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est adopté à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Stéphanie Delgutte précise que, exceptionnellement cette année, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations a lieu en retard car la nouvelle équipe municipale a souhaité mettre en place des critères d'attribution (***Demande, Objectifs et activités, Animation, Impact, Nombre d'adhérents – cf. conseil municipal du 10 juin 2008***). La commission *Animation Communication* s'est réunie le 22 septembre et a étudié les demandes de subvention des associations qui ont, comme convenu, renvoyé leur dossier de demande de subvention complet. Seules trois associations n'ont pas répondu : La JAF, l'OSC et les Boules en Bois.

En fonction des critères préétablis, elle propose, pour l'année 2008, les subventions de fonctionnement suivantes :

- A.P.E	405 €
- S.E.P	405 €
- COMITE DE JUMELAGE	290 €
- ACCA.....	245 €
- LE P'TIT CLUB	245 €
- CLUB DE L'AGE D'OR	240 €
- CLIN D'ŒIL.....	230 €
- TENNIS CLUB DE FORS	205 €
- A PETITS PAS	185 €
- FORS EN CADENCE	185 €
- SECTION UDCR	165 €
- APF.....	135 €
- France ALZHEIMER.....	50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident :

- **D'accorder les subventions de fonctionnement ci-dessus pour l'année 2008**
- de relancer les trois associations qui n'ont pas encore répondu.

Par ailleurs, l'APE a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour financer la venue d'une conférence « *Etre parent quelle histoire* », le jeudi 2 octobre prochain, animée par M. Bromet-Camou. Il était convenu avec la précédente municipalité que la commune financerait 50 % du coût, soit 175 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 175 € à l'APE de Fors.

3. PROJET EDUCATIF LOCAL PROPOSITIONS D' ACTIONS 2008/2009

ACTION 1 - LUDO-MABOUL

Continuité de l'action "atelier informatique" débutée depuis 2 ans : mise à disposition d'ordinateurs et d'un accès Internet, encadrée par un animateur, pour informer les jeunes des différentes possibilités d'utilisation de l'outil informatique.

Lieu d'information, de documentation, de communication mais aussi de rencontres, le "Ludo Maboul" favorise l'accès au jeu de société sous des formes multiples où réflexion, stratégie et compétences de communication sont mises en valeur.

- ▶ Lieu de réalisation : salle informatique de l'école primaire
- ▶ Effectif attendu : 16 personnes
- ▶ Tranche d'âge : 12-17 ans
- ▶ Encadrement prévu : 1 animateur BAFA chaque mercredi
- ▶ Période : le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30 soit 32 jours

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	3 900	PARTICIPATION USAGERS	320
MATERIEL	600	COMMUNE	2 400
		JEUNESSE ET SPORTS	1 780
TOTAL	4 500	TOTAL	4 500

ACTION 2 - CULTURES URBAINES – LE GRAFFITI, fresque contemporaine

Les jeunes vont se familiariser aux techniques du graffiti à la bombe par le biais de la décoration de leur local (extérieur et intérieur) ; Un intervenant expérimenté va les informer sur la discipline, la replaçant dans son contexte historique et culturel.

La décoration du local jeune débouchera sur 30m2 de fresque réalisée par les jeunes

- ▶ Lieu de réalisation : local jeunes
- ▶ Effectif attendu : 10 par séance
- ▶ Tranche d'âge : 12-17 ans
- ▶ Encadrement prévu : 1 artiste expérimenté
- ▶ Périodes : le samedi après-midi

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	240	PARTICIPATION USAGERS	
MATERIEL	600	COMMUNE	600
TRANSPORT	25	JEUNESSE ET SPORTS	265
TOTAL	865	TOTAL	865

ACTION 3 - UNE SEMAINE A LA MONTAGNE

Séjour de vacances de 5 jours et 4 nuits ; Pratique du ski, du snowboard et de la randonnée raquette.

Hébergement en gîte avec pension complète, transport en bus.

Organisation conjointe avec les secteurs Jeunesse de Granzay et de Prahecq (36 jeunes de 10 à 17 ans concernés sur le territoire de la communauté de communes Plaine de Courance dont 6 places réservées aux jeunes de Fors).

Un système s'appuyant sur le quotient familial, sera étudié afin que les revenus d'une famille ne soient pas le frein principal pour avoir accès au séjour.

- ▶ Lieu : station du Mourtis ; Haute Garonne
- ▶ Effectif attendu : 6
- ▶ Tranche d'âge : 12-17 ans
- ▶ Encadrement prévu : 1 animateur BAFA
- ▶ Période : Février 2009

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	400		
MATERIEL ET ACTIVITES	1000	PARTICIPATION USAGERS	1800
TRANSPORT	400	COMMUNE	350
HEBERGEMENT	350	JEUNESSE ET SPORTS	350
NOURRITURE	350		
TOTAL	2500	TOTAL	2500

ACTION 4 - UNE SEMAINE A LA MER – Parapente et char à voile

Séjour de vacances de 5 jours - Initiation à la pratique du parapente et du char à voile

Hébergement en camping, alimentation gérée par les jeunes avec leur budget ; Supervision de la gestion des activités et des budgets par l'équipe pédagogique accompagnante.

Continuité du séjour précédent sur le plan de la météorologie et de la mer avec une nouvelle façon d'aborder ces aspects de l'environnement.

- ▶ Lieu de réalisation : Région de Ménez-Hom, Finistère
- ▶ Effectif attendu : 12
- ▶ Tranches d'âges : 12-17 ans
- ▶ Encadrement prévu : 1 directeur de séjour BAFD + 1 animateur BAFA
- ▶ Période : Du 3 août au 7 août 2009

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT ET ACTIV.	4 000	PARTICIPATION USAGERS	3 600
TRANSPORT	300	COMMUNE	850
HEBERGEMENT	350	JEUNESSE ET SPORTS	700
NOURRITURE	500		
TOTAL	5 150	TOTAL	5 150

ACTION 5 - UNE SEMAINE SPORTIVE

5 séances de 2h pour découvrir de nouvelles activités physiques et faire connaître les associations sportives du territoire ; Le thème choisi est le sport individuel avec prolongement du mouvement par un outil - Coût : 1 €/séance

Programme : 2 séances de tir à l'arc (concentration et précision, confrontation indirecte), 2 séances d'escrime (concentration et précision dynamique avec confrontation directe avec contact), 1 séance de tennis (concentration et précision dynamique avec confrontation directe sans contact).

- ▶ Lieu de réalisation : Salle polyvalente, plateau d'évolution
- ▶ Effectif attendu : 12
- ▶ Tranches d'âges : 12-17 ans
- ▶ Encadrement prévu : 3 intervenants extérieurs habilités à encadrer le tir à l'arc, l'escrime et le tennis
- ▶ Période : Du 27 au 31 octobre 2008 de 15h à 17h

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT.	450	PARTICIPATION USAGERS	36
TRANSPORT	50	COMMUNE	232
		JEUNESSE ET SPORTS	232
TOTAL	500	TOTAL	500

BUDGET GLOBAL du Contrat éducatif local 2008/2009

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	8 990	PARTICIPATION USAGERS	5 756
MATERIEL ET ACTIVITES	2 200	COMMUNE	4 432
TRANSPORT	775	JEUNESSE ET SPORTS	3 327
HEBERGEMENT	700		
NOURRITURE	850		
TOTAL	13 515 €	TOTAL	13 515 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'accepter le CEL 2008/2009 tel qu'il est présenté et notamment son budget prévisionnel ;**
- pour les séjours de plusieurs jours (mer et montagne), de mettre en place le système s'appuyant sur le quotient familial, à la condition que soit posés des critères identiques et une règle de calcul commune entre les trois municipalités organisatrices des séjours.
- **de fixer la cotisation pour l'Espace Jeunes + Ludo Maboul à 20 € par adhérent, pour l'année scolaire 2008/2009.**

ACTIONS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES présentées par la SEP en lien avec le CEL

DANSE - L'association SEP propose un atelier dans pour les enfants et les adolescents

Les cours sont animés par Valérie Niane Sabut professeur agrégé, le vendredi soir. L'idée est de proposer des activités pour les jeunes qui permettent le développement de la créativité et de l'expression

- ▶ Cours tous les vendredis de 17h à 22h pour les enfants de 5 à 11 ans
- ▶ Pour les adolescents de 20h à 21h et de 21h à 22h
- ▶ Effectif attendu : 30 de 5 à 11 ans et 12 de 12 à 18 ans
- ▶ Représentation en juin
- ▶ Lieu : salle de danse "La Forsine"

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	5 000	PARTICIPATION USAGERS	4 100
SALLE (valorisation du prêt)	900	COMMUNE (valorisation du prêt de la salle)	900
AUTRES	100	JEUNESSE ET SPORTS	1 000
TOTAL	6 000	TOTAL	6 000

THEATRE - Depuis 2 ans, l'association SEP a mis en place un atelier théâtre pour les enfants et les adolescents

Les cours sont animés par Marlène MINIER, professeur de théâtre, le lundi soir ; L'idée est de proposer des activités pour les jeunes qui permettent le développement de la créativité et de l'expression

- ▶ Cours tous les lundis de 18h à 19h
- ▶ Effectif attendu : 11 de 5 à 11 ans et 5 de 12 à 18 ans
- ▶ Représentation en juin
- ▶ Lieu : salle associative "La Fraternelle"

DEPENSES		RECETTES	
ENCADREMENT	2 100	PARTICIPATION USAGERS	1 600
SALLE (valorisation du prêt)	200	COMMUNE (valorisation du prêt de la salle)	200
AUTRES	100	JEUNESSE ET SPORTS	600
TOTAL	2 400	TOTAL	2 400

4. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SALLE ANNEXE - conditions et tarifs

Monsieur le maire expose que le planning d'utilisation de la salle du Club de l'Age d'or est maintenant géré par la mairie, sachant que le club pose une seule condition à la libre utilisation de cette salle : qu'elle soit **laissée propre avec le mobilier remis dans sa disposition d'origine par les utilisateurs** (un plan du mobilier en place sera affiché dans la salle). Cette salle pourrait être prêtée aux associations, comme salle de réunion et louée aux particuliers en même temps que la salle polyvalente. En effet, il arrive fréquemment que ces derniers la demandent pour l'utiliser comme dortoir pour les enfants. Il conviendrait cependant, pour des raisons de sécurité, qu'elle soit interdite à la restauration.

La commission **Animation Communication** propose les conditions et tarifs suivants :

ASSOCIATIONS	
Réunions Bûche de Noël, Galette des rois AFN : commémorations du 11 novembre et du 8 mai Anniversaire de mariage 3 ^{ème} âge Activités sportives Activités des écoles Téléthon	LOCATION GRATUITE ainsi que chauffage (du 15 octobre au 15 avril)
Bals Concours de cartes Spectacles Banquets Toute manifestation lucrative	LOCATION GRATUITE Sauf chauffage forfait de 30€ par manifestation (du 15 octobre au 15 avril)

Mentions à ajouter sur l'imprimé de réservation :

- ▶ Si l'association ne souhaite pas le podium, elle le démonte et le remonte après la manifestation (contrôle lors de l'état des lieux)
- ▶ La salle annexe est dorénavant gérée par la mairie ; l'association qui l'utilise **doit la laisser propre avec le mobilier remis dans sa disposition d'origine** (conformément au plan affiché dans la salle). Elle est interdite à la restauration

PARTICULIERS	
Réunions aides familiales	GRATUIT
Repas familiaux	60 €
Journée supplémentaire	30 €
½ journée du vendredi (à/c 17h00)	15 €
Repas de mariage	100 €
Journée supplémentaire	50 €
½ journée du vendredi (à/c 17h00)	25 €
Vin d'honneur (Préau de l'école ou Parc Desrues)	25 €
Comités d'entreprise de la commune	100 €
Salle annexe	25 €
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	Forfait 30 €

- ▶ La salle annexe peut-être louée aux particuliers, le samedi et/ou dimanche, exclusivement pour l'utiliser en dortoir pour les enfants ; toute activité de restauration y est strictement interdite. l'utilisateur **doit la laisser propre avec le mobilier remis dans sa disposition d'origine** (conformément au plan affiché dans la salle. En aucun cas elle ne peut être louée seule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **valide les conditions d'utilisation et les tarifs de location de la salle polyvalente et de sa salle annexe présentés ci-dessus.**

5. DM n° 2 : virement de crédits à l'opération 223 « Enfouissement des réseaux »

Alain Fort rappelle aux conseillers que l'opération d'investissement précitée dispose du budget prévisionnel suivant (cf. conseil du 09 septembre dernier) :

Partie réseau téléphonique		Réseau Eclairage public
Ent. BONMORT : 38 822,10 €	France Telecom : 5469,31	Ent. BONMORT : 45 739,82 €
TOTAL TELECOM : 44 291,41 €	TOTAL GENERAL : 90 031,23 €	
Subvention CGal : 7.600 €	Subvention Sorégies : 19 125 €	Coût pour la commune : 63 306,23 €

Sachant que les crédits affectés à l'opération sont actuellement de 47 418,13 €, il manque environ 19 000 € pour payer les factures à venir. Il propose un virement de crédit de quinze mille euros de l'opération 245 « *abribus place du Champ de Foire* » qui ne pourra être réalisée cette année et quatre mille euros de l'opération 239 « voirie Route des Sanguinières – 2^{ème} tranche » dont la totalité des travaux ne sera pas réalisée cette année.

Après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 17 voix pour, le conseil municipal de la commune de Fors accepte la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 2

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	21534	223	<i>Eclairage public – enfouissement réseaux</i>	+ 19.000 €
CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2313	245	<i>Abribus place du champ de Foire</i>	- 15.000 €
23	2315	239	<i>Voirie Rte des Sanguinières 2^{ème} tranche</i>	- 4.000 €

6. LES FOULEES DE FORS - 11 octobre 2008

Comme les années passées, la SEP - conjointement avec l'ASPTT de Niort - organise une course pédestre au profit de la Fédération des maladies orphelines et la fondation de recherches ELA. Elle sollicite l'aide de la commune à plusieurs niveaux :

- Prêt de matériel : barrières, cônes, panneaux de signalisation....
- Achat de 4 coupes
- Fourniture d'un vin d'honneur pour 200 personnes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident d'accorder le prêt de matériel et d'acheter les 4 coupes. Pour ce qui concerne le vin d'honneur, il leur semble préférable et plus dans l'esprit même de la course d'offrir 150 T-shirts marqués au logo de Fors (valeur 375 €) pour récompenser les enfants ayant participé.

7. QUESTIONS DIVERSES

► Abribus pour les scolaires du collège

La décision modificative prise ce jour (§ 6) relance le débat ; plusieurs conseillers souhaitent que ce projet soit étudié avant la fin de l'année (reste à déterminer l'emplacement exact et le type de bâtiment) - afin que la déclaration de travaux puisse être déposée auprès de la DDE et des Bâtiments de France (périmètre de l'église) - et qu'il soit enfin mis en œuvre l'année prochaine.

► Point sur les Ateliers du mercredi

43 enfants en moyenne sont inscrits sur la première période (jusqu'aux vacances de Toussaint) dont une douzaine restent à la garderie. Tous les enfants sont très contents du service, notamment des activités très variées et « pas comme à l'école ». Le personnel se sent fédéré autour d'un projet et est très motivé.

► **CAO du marché « travaux de sécurisation de la route des Sanguinières -2^{ème} tranche**

La clôture de réception des offres a eu lieu le 22 septembre à 16 h 00. Neuf propositions ont été reçues, ce qui est un très bon résultat compte tenu du montant du marché. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, mardi 23 septembre à 14 h 30, pour l'ouverture des plis. La DDE (maître d'œuvre) fournira une analyse des offres lors d'une prochaine réunion qui se tiendra le 7 octobre 2008 au lieu du 30 septembre comme prévu.

En conséquence, le prochain conseil municipal fixé le mardi 7 octobre 2008 sera vraisemblablement annulé, sauf contre-ordre.

Les conseillers,

le maire,